

COMMUNE DE HIRTZFELDEN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2017

Sous la présidence de Madame Agnès MATTER-BALP, Maire.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 18 mai 2017 et du 14 juin 2017
2. Finances (virement de crédit, décision modificative, compte-rendu)
3. Délégations du Conseil municipal au Maire
4. Acte administratif : parcelles n°226, 272 et 279 en section 24
5. Rythmes scolaires
6. Modifications des horaires de travail de l'ATSEM et de deux agents techniques
7. Emploi temporaire : création de postes contractuels
8. Nouveau régime indemnitaire : mise en place du RIFSEEP
9. Lot de chasse n°1 : agréments de permissionnaires
10. Informations - Communications

Présents : M. Stéphane SENEZ, 1^{er} adjoint
Mme Myriam NAEGELIN, 3^{ème} adjointe
Mme Valérie BIRGLEN, 4^{ème} adjointe

Et M. Frédéric BILLAUD, Mme Valérie DABROWKI, Mme Evelyne BOLL, M. Maurice PLOSKONKA, M. Joël JECKER, et Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER et M. Paul SCHUBNEL, les conseillers.

Absents excusés : M. Frédéric GOETZ, Mme Sandrine BLONDEAU, M. Christophe BITARD, M. François GUTLEBEN

Procurations : M. Frédéric GOETZ à M. Maurice PLOSKONKA (jusqu'au point n°7), Mme Sandrine BLONDEAU à M. Stéphane SENEZ, M. Christophe BITARD à Mme Agnès MATTER-BALP

Sur proposition du Maire, Evelyne BOLL, conseillère municipale, est nommée secrétaire de séance. Elle sera assistée de Mme Céline BARQUIN, secrétaire de mairie.

Point n°1 – Approbation des procès-verbaux des séances du 18 mai 2017 et du 14 juin 2017

Madame le Maire propose l'approbation des procès-verbaux des séances du 18 mai 2017 et du 14 juin 2017, expédiés à tous les membres.

Après délibération, le Conseil municipal, à raison de treize voix pour et une abstention (F. Billaud),

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 18 mai 2017 ;

Et à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 14 juin 2017.

Point n°2 - Finances

Néant

Point n°3 – Délégations du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil municipal du 24 avril 2014.

(3) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Décisions municipales relatives à la location de la salle polyvalente :

Dates	Locataire	Objet de la location	Prix de la location
13/05/2017	LEVEAUX Alain	Fête privée	285,40 €

(13) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les zones U et NA prévues au POS ;

Madame le Maire informe que deux déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées depuis la dernière séance. L'une le 17 mai 2017 par Maître Guy GREWIS, la seconde le 2 juin 2017 par Maître Pascal MENDEL et que ni la Commune ni la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CC du 27.02.2017, point n°8) ne font valoir leur droit de préemption urbain sur le bien suivant :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du POS	Observation
03/2017	Rue d'Oberhergheim	Section n°1 Parcelle n° 151/18	347 m ²	Bâti	UA	-
04/2017	Rue du Chêne	Section n°7 Parcelle n° 94/31	666 m ²	Bâti	UC	-

Point n°4 - Acte administratif : parcelles n°226, 272 et 279 en section 24

Rapporteur : Monsieur Stéphane SENEZ, 1er adjoint, délégation « Urbanisme, Chasse et Forêts »

Suite à la délibération du 26 mars 2015, *point n°20 – Vente de parcelles non bâties*, les parcelles n° 226 (1 are 89 ca), 272 (4 ares 20 ca), et 279 (16 ca) en section 24, sises 6 rue des Pins, d'une superficie totale de 6 ares 25 ca ont trouvé acquéreurs dans le but de construire une maison d'habitation. Le montant total de la transaction s'élève à 88 718,67 euros hors champ d'application de la TVA.

Après délibération, le Conseil municipal, à raison de onze voix pour et trois abstentions (J. Jecker, S. Noto-Suppiger et P. Schubnel),

- **Rapporte** la délibération antérieure du 18 mai 2017, point n°4
- **Autorise** le Maire à rédiger l'acte administratif de vente ;
- **Désigne** M. Stéphane SENEZ pour représenter la commune.

Point n°5 - Rythmes scolaires

Un courrier électronique en provenance de l'Inspection de l'Éducation Nationale de la circonscription d'Andolsheim est entré en mairie le 29 juin 2017 à 13h41 informant les maires des communes de la circonscription que « *tous les avis des conseils d'écoles et des conseils municipaux pris avant la promulgation du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques seront bien pris en compte* ».

Le Conseil municipal d'Hirtzfelden, réuni en séance extraordinaire le 14 juin 2017, pour autoriser Madame le Maire à demander une dérogation à la DASEN et à l'Inspection Académique pour revenir sur l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours lors de cette séance, n'est plus appelé à délibérer.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la demande de dérogation a été expédiée par lettres recommandées aux deux instances de l'éducation nationale le 30 juin 2017.

Point n°6 - Modifications des horaires de travail de l'ATSEM et de deux agents techniques

A compter du 1^{er} septembre 2017, les horaires de travail sont modifiés comme dans les tableaux ci-après :

Tableau récapitulatif avec effet au 1^{er} septembre 2017 pour Mme Mireille RINGLER :

Le pourcentage de rémunération passera de 86,44% à **85,80 % (1360 heures x 100 / 1585 heures)**

Année scolaire	Matin	Après-midi
lundi	7H30 - 11H45	12H30 - 16H45
mardi	7H30 - 11H45	12H30 - 16H45
mercredi		
jeudi	7H30 - 11H45	12H30 - 16H45
vendredi	7H30 - 11H45	12H30 - 16H45
34 heures sur 36 semaines		
1224 heures / an		

Vacances scolaires
34 heures sur 4 semaines
136 heures / an

Tableau récapitulatif avec effet au 1^{er} septembre 2017 pour Mme Martine GIDEMAN :

Année scolaire	ECOLE		ATELIER ET AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX
	Matin	Après-midi	
Lundi	7H45 - 11H45	13H15 - 17H15	
Mardi	7H45 - 11H45	13H15 - 17H15	
Mercredi			7H45 - 10H45
Jeudi	7H45 - 11H45	13H15 - 17H15	
Vendredi	7H45 - 11H45	13H15 - 17H15	
Total sur 35 heures	32 heures		3 heures

Tableau récapitulatif avec effet au 1^{er} septembre 2017 pour Mme Corinne HOFFMEYER :

	ECOLE	SALLE POLYVALENTE	MAIRIE
Lundi	16H00 - 20H00	7H00 - 10H00	
Mardi	16H00 - 20H00	7H00 - 10H00	
Mercredi			7H-10H
Jeudi	16H00 - 20H00	7H00 - 9H30	
Vendredi	16H00 - 20H00	7H00 - 9H30	
Total sur 30 heures	16 heures	11 heures	3 heures

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'approuver ces modifications d'horaires à compter du 1^{er} septembre 2017 et sous réserve de l'accord favorable à un retour à l'organisation du temps scolaire sur 4 jours par semaine de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale et de l'Inspection de l'Education Nationale de la circonscription d'Andolsheim.

M. Frédéric GOETZ entre dans la salle du conseil et rejoint l'assemblée délibérante.

Point n°7 - Emploi temporaire : création de postes contractuels

La commune se trouvant confrontée à un besoin de personnel en raison d'un accroissement temporaire d'activité, Madame le Maire propose au Conseil de l'autoriser à recruter deux agents contractuels à temps non complet.

L'un pour le remplacement de Mme Martine GIDEMAN, agent technique, en congé maladie pour une période de sept semaines à compter du 1^{er} septembre 2017, à raison de 26 h/semaine, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux.

Le deuxième pour la maintenance du site internet de la mairie, soit 25 heures, dans la période d'un du 1^{er} août au 31 décembre 2017.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à recruter, un agent contractuel à temps non complet à raison de 26 h/semaine pour une période de sept semaines à compter du 1^{er} septembre 2017 et un agent contractuel à temps non complet à raison de 25h sur une période du 1^{er} août au 31 décembre 2017, conformément au 1° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;
- **Prévoit** que la rémunération de ces deux agents contractuels, recrutés au titre du 1° de l'article 3 précité, s'effectuera à l'indice brut 340 ;
- **Autorise** en conséquence le Maire à signer les contrats de travail ;
- **Prévoit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des deux agents recrutés seront inscrits au budget de l'exercice 2017.

Point n°8 - Nouveau régime indemnitaire : mise en place du RIFSEEP

Les collectivités territoriales ont l'obligation de mettre en place le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Ce nouvel outil indemnitaire de référence remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. En effet, le système de primes actuelles est très complexe et très fragmenté.

L'organe délibérant,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Sous réserve de l'avis du Comité Technique ;

Considérant que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place au sein de la Fonction Publique de l'État est transposable à la Fonction Publique Territoriale, en application du principe de parité ;

Considérant que le RIFSEEP se compose de deux parties :

- l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et qui constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire ;
- le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Considérant que la collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents en instaurant le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte le positionnement hiérarchique des agents, au regard de l'organigramme ;
- reconnaître les spécificités de certains postes ;
- susciter l'engagement des collaborateurs ;

est invité à décider.

Hors la présence de Céline BARQUIN, secrétaire de mairie, le conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **Approuve** la mise en place du RIFSEEP,

➤ **Autorise** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents s'y rapportant.

Point n°9 - Lot de chasse n°1 : agréments de permissionnaires

Monsieur Jean-Luc BOSSERT, adjudicataire du lot de chasse n°1, par courrier en date du 10 mai 2017 nous informe qu'il souhaite effectuer certains changements concernant l'agrément des permissionnaires de l'Association de Chasse des Vieux Brocards. L'accord du Conseil municipal est sollicité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **Prend acte** de la démission de Monsieur Jan SCHNEEBERGER,

➤ **Décide** de donner une suite favorable à la demande de Monsieur Jean-Luc BOSSERT et d'accorder l'agrément en qualité de permissionnaire à Monsieur Augustin LATHOU et Monsieur Bruno HALDI

Point n°10 – Informations, Communications

Madame le Maire

Créneaux d'occupation de la salle polyvalente

Le 21 juin dernier, s'est tenue la réunion annuelle avec les présidents d'association pour la définition des plannings hebdomadaire des activités et annuel des manifestations pour la période août 2017 / juillet 2018.

La salle sera fermée du 10 au 16 août en raison de travaux de traçage des terrains de badminton dans la grande salle.

Brigade de gendarmerie de Blodelsheim

Depuis le 1^{er} juillet 2017, l'adjutant-chef David Byczek a remplacé le major Christian Schlatter muté sur la brigade de Masevaux.

Saisonniers

Depuis le 26 juin et ce, pour 4 semaines, nous accueillons un stagiaire, un jeune du village. Il effectue ce stage non rémunéré, encadré par Vincent Niedermeyer ; ce stage est obligatoire dans le cadre de sa formation au lycée agricole de Wintzenheim. André Derr était déjà chez nous l'an passé pour un stage d'observation d'une semaine.

A compter de lundi prochain, du 10 juillet au 27 juillet, 5 jeunes seront à l'école encadrés par Corinne Hoffmeyer et Mireille Ringler ; du 31 juillet au 11 août, 2 jeunes à la salle polyvalente encadrés par Corinne Hoffmeyer.

Du 7 au 11 août, deux jeunes et du 21 au 25 août, un jeune avec Vincent Niedermeier

Compétences communautaires

Suite à l'avis des maires de la comcom, le Président, Gérard HUG, nous a informés qu'il renonçait au transfert de plein droit des pouvoirs de police spéciale en matière d'Habitat. Cette compétence restera donc communale.

Date du prochain conseil municipal : 21 septembre 2017

M. Stéphane SENEZ, 1^{er} adjoint

Maison forestière mise à disposition de l'ONF

M. PETIT quittant ses fonctions fin juillet, la maison forestière nécessite des travaux pour accueillir le successeur du garde forestier. Les devis pour :

- l'achat de deux poêles neufs (moins coûteux que la rénovation des poêles en faïence), la mise en place de nouveaux conduits de cheminée ont été validés pour un montant de 15195 € ;
- la peinture et la pose d'un intissé sur 2 niveaux pour toutes les pièces pour un montant de 14628 €.

Aménagement du carrefour en T devant la mairie

Les études sont lancées avec l'appui de l'Agence Territoriale des Routes (Conseil Départemental 68).

Une première réunion a eu lieu avec le bureau d'études des infrastructures routières « Cocyclique », pour la mise en place de trois feux et la mise aux normes des trottoirs et des réseaux d'eaux pluviales.

Salle des fêtes

Des travaux d'électricité (blocs de secours, mise aux normes) vont être réalisés par l'entreprise Beringer pour un montant de 3106,55 € suite aux remarques de l'APAVE du 13 mars 2017. La salle des fêtes fera l'objet d'une visite par la commission départementale de sécurité le 22 août prochain.

Accès au stade rue de Meyenheim

Nous sommes dans l'attente de la réponse du Département suite à notre demande d'aménagement de l'accotement de la RD3 bis qui va au terrain de foot. Il s'agit d'aménager l'accotement en chemin piétonnier pour desservir le stade et le skate-park.

PLUi

Une douzaine de réunions ont eu lieu depuis le mois de mai où différents thèmes ont été évoqués. Le jeudi 6 juillet, l'ébauche du PADD sera présentée aux personnes associées.

Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

La commune est éligible pour cette subvention qui lui permet de renouveler les points lumineux en leds (250 € par point lumineux dans la limite de 50, soit 12500 €). Une subvention de 5000 € a déjà été versée.

Suite à l'étude de Vialis présentée lundi dernier, il a été décidé de réaliser cette année les rues de Fessenheim et de la République (de la boulangerie à la rue de Verdun).

Le montant total des travaux pour le passage à l'éclairage par leds est de $710 \times 18 = 12780$ € + le coffret de la rue de Fessenheim qui doit être changé en urgence, soit 3000 €.

L'année prochaine, il est prévu de changer l'éclairage des 32 lampadaires dans les rues d'Ensisheim, d'Oberhergheim et de Rustenhart afin de réaliser une économie de 40 % sur la consommation.

Valérie BIRGLEN, 4^{ème} adjointe

Barbecue des jeunes

24 jeunes du village ont participé à cette journée.

Conseil Municipal des Enfants

Une sortie de fin d'année au NaturOparc d'Hunawihir a été organisée et financée par la mairie le 24 juin dernier.

Effectif de l'école

Pour la rentrée 2017, 151 élèves sont attendus à ce jour, 50 en section maternelle et 101 en élémentaire. Ce chiffre est susceptible de changer si des arrivées devaient se faire cet été.

Maurice PLOSKONKA, conseiller municipal avec délégation

Location ce jour d'une rogneuse pour les souches de la rue de Fessenheim (implantation des espaces verts).

Le grillage du nouveau parking à l'arrière de l'école est prêt à être posé.

En attente de la mise en place des points d'apports volontaires par la Communauté de Communes.

Frédéric GOETZ, vice-président à la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach

Fond de péréquation intercommunal (FPIC). Il sera en baisse pour les 7 communes de l'ex CCER, mais en hausse pour certaines communes de l'ex Pays de Brisach.

Frédéric BILLAUD

Il demande à Mme Valérie Birglen un bilan financier et les retours d'impressions sur la cérémonie de commémoration du 13 mai 2017.

Madame le Maire clôt la séance à 20h50.